

AFBJ

Règlement de la Coupe bernoise et de la qualification pour la Coupe Swisscom premier tour principal

(autorisé par le Conseil de l'association lors de la séance du 3 juillet 2008)

1. GÉNÉRALITÉS

Le comité de jeu de l'AFBJ organise dans le cadre du règlement de la Coupe de l'ASF chaque saison pour les clubs des sous-associations FVBO, MFV, OEFV et SEFV la Coupe bernoise pour les catégories suivantes: actifs (de la 2ème ligue régionale jusqu'à la 5ème ligue), football féminin actif (1^{ère} ligue jusqu'à la 3^{ème} ligue) juniors A, juniors B, juniors C, joueuses juniors (AJF incl.), seniors et vétérans. Seules les équipes participant en même temps à un championnat de l'AFBJ sont admises. La participation est facultative. Les clubs doivent s'y inscrire séparément. Les clubs de l'AJF participent à la Coupe jurassienne.

2. COUPE BERNOISE

2.1 Fixation des dates

Le premier tour se dispute pour toutes les catégories au début de la saison, le week-end avant le début officiel du championnat ; à partir du deuxième tour, les matches auront lieu un jour ouvrable pour des raisons de calendrier. La date fixée peut, avec l'accord des deux équipes, uniquement être avancée, pas reportée – exception : un match du premier tour des actifs et des juniors peut être reporté à la demande de l'une des équipes jusqu'au mercredi de la semaine suivante au plus tard. Le comité de jeu AFBJ fixe les dates officielles des matches.

2.2 Tirages au sort

2.2.1 Le comité de jeu, en collaboration avec le secrétariat AFBJ, procède aux tirages au sort des actifs, football féminin actif, juniors et joueuses juniors. Les équipes de ligue inférieure ont l'avantage du terrain. Pour pouvoir attribuer à tous les participants un match de la Coupe le week-end avant le début du championnat, il n'y aura dans la mesure du possible pas d'équipe exemptée pour le premier et deuxième tour. On tirera au sort les équipes exemptées restantes au troisième tour.

2.2.2 Le comité de jeu AFBJ, en collaboration avec le secrétariat AFBJ, procède aux tirages au sort des seniors et des vétérans. Pour pouvoir attribuer à tous les participants un match de la Coupe le week-end avant le début du championnat, il n'y aura dans la mesure du possible pas d'équipe exemptée pour le premier et deuxième tour. On tirera au sort les équipes exemptées restantes au deuxième tour. Les équipes de ligue inférieure ne peuvent pas prétendre à l'avantage du terrain.

2.3 Taxe de participation, organisation et finances

- 2.3.1 Une taxe de participation par équipe est fixée.
- 2.3.2 Les matches sont organisés par le club recevant à ses frais et risques (frais d'arbitrage inclus). Les frais de déplacement sont entièrement à la charge du club visiteur. Exception : les frais d'arbitrage des finales de toutes les catégories sont à la charge de l'AFBJ.

2.4 Coupe bernoise des actifs

- 2.4.1 Les équipes de la 2^{ème} ligue régionale jusqu'à la 5^{ème} ligue peuvent participer à la Coupe bernoise des actifs à raison d'une équipe par club. Les clubs de l'AFBJ dont la première équipe joue en 2^{ème} ligue interrégionale, en 1^{ère} ligue ou en Swiss Football League, participent aux compétitions de leurs départements respectifs et ne peuvent pas participer à la Coupe bernoise des actifs.
- 2.4.2 Aux tours nécessaires, les six finalistes sont désignés pour disputer la qualification des deux équipes de l'AFBJ admises au premier tour de la Coupe Suisse de la saison suivante. Après ces éliminatoires (cf. art. 3.1 et 3.5), les deux dernières équipes restantes de la Coupe bernoise disputent la finale pour désigner le vainqueur de la Coupe bernoise. Particularité : si il reste une seule équipe de l'AJF en demi-finale des éliminatoires, son adversaire en demi-finale est directement qualifié pour la finale de la Coupe bernoise. L'AFBJ propose un prix pour le vainqueur de la Coupe bernoise. De plus, le vainqueur est qualifié pour la Regions Cup de l'UEFA.

2.5 Coupe bernoise du football féminin actif

Les équipes de la 1^{ère} ligue jusqu'à la 3^{ème} ligue peuvent participer à la Coupe bernoise du football féminin. Les clubs de l'AFBJ dont la première équipe joue en ligue nationale, participent aux compétitions de leurs départements respectifs et ne peuvent pas participer à la Coupe bernoise du football féminin des actives.

Les finalistes disputent les championnes lors du jour de la finale de la Coupe bernoise. La détermination de ce jour est définit par le Comité de jeu de l'AFBJ. Chaque participante de cette jour finale recevra un prix de l'AFBJ.

2.6 Coupe bernoise des juniors A, B, C et des joueuses juniors

- 2.6.1 Une coupe pour les catégories juniors A, juniors B, juniors C et joueuses juniors est organisée. Une équipe par club par catégorie peut participer.
- 2.6.2 La Coupe bernoise des juniors resp. joueuses juniors se dispute selon le système de coupe. Les finales des quatre catégories ont lieu lors d'une même journée de finales. Le comité de jeu de l'AFBJ fixe et organise cette journée de finales. L'AFBJ propose un prix pour les participants aux finales.
- 2.6.3 Les équipes qui participent à la finale des joueuses juniors sont automatiquement qualifiées pour la Coupe suisse correspondante.

2.7 Coupe bernoise des seniors et vétérans

2.7.1 Une coupe pour les catégories seniors et vétérans est organisée.

2.7.2 La Coupe bernoise des seniors resp. vétérans se dispute selon le système de coupe. Le responsable (président) du football des seniors et vétérans de l'AFBJ, en collaboration avec le comité de jeu, fixe les dates des matches et organise les finales. L'AFBJ propose un prix pour les participants aux finales des deux catégories.

2.7.3 Les vainqueurs de la Coupe bernoise des seniors et vétérans sont automatiquement qualifiés pour la Coupe suisse des seniors resp. des vétérans.

3. QUALIFICATION POUR LE PREMIER TOUR PRINCIPAL DE LA COUPE SWISSCOM

3.1 Participation aux finales

Six équipes de la Coupe bernoise (cf. art. 2.4.2) et deux équipes de l'AJF peuvent participer aux éliminatoires pour désigner les deux représentants AFBJ au premier tour principal de la Coupe Swisscom.

3.2 Fixation des dates

Les huit finalistes disputent deux tours de coupe, à savoir les quarts de finale et les demi-finales. La date fixée d'une rencontre peut, avec l'accord des deux équipes, uniquement être avancée, pas reportée. Le comité de jeu AFBJ fixe les dates des matches.

3.3 Tirages au sort

Le comité de jeu AFBJ, en collaboration avec le secrétariat AFBJ, procède aux tirages au sort. Les équipes de ligue inférieure ont l'avantage du terrain ; dans la mesure du possible, il n'y aura pas de tirage au sort de clubs d'une même sous-association pour les quarts de finale.

3.4 Organisation et finances

Les matches sont organisés par le club recevant à ses frais et risques (frais d'arbitrage inclus). Les frais de déplacement sont entièrement à la charge du club visiteur.

3.5 Qualification pour le premier tour principal de la Coupe Swisscom

Les vainqueurs des deux matches de demi-finale des éliminatoires sont automatiquement qualifiés pour le premier tour principal de la Coupe Swisscom de la saison suivante.

4. COUPE JURASSIENNE

La Coupe jurassienne est organisée par l'AJF. Les détails y relatifs sont réglés dans le règlement de la Coupe jurassienne.

5. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement a été adopté par le comité de l'AFBJ le 24 janvier 2008 et autorisé par le conseil de l'association le 3 juillet 2008 et entrera en vigueur par imédiat.

Association de football Berne/Jura

Le président L'administrateur

Jürg Widmer Marco Prack